2 septembre 2008 **08.381**

Question Pierre-André Steiner

Coûts de la révision du jugement de Bülach

Le Conseil d'Etat a recouru contre le jugement de Bülach du 7 juin 2007. La Cour suprême du canton de Zürich, en date du 20 juin 2008 a débouté le recourant. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner:

— le montant de la procédure d'appel;

– le montant des honoraires des avocats engagés par le canton pour sa défense.

Cosignataires: Ph. Bauer, Ch. Häsler, Ph. Gnaegi, E. Bernoulli et C. Gueissaz.